

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

SEC(72) 3903 final

Bruxelles, le 15 novembre 1972

RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL
SUR LA GESTION DE LA COOPERATION FINANCIERE ET TECHNIQUE
POUR LES PAYS, TERRITOIRES ET DEPARTEMENTS
D'OUTRE-MER EN 1971

56 vmp/p

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
<u>Chapitre 1 - VUE D'ENSEMBLE</u>	
1.1. Introduction	1
1.2. Nouveaux engagements et situation globale des engagements en faveur des PTDOM	3
1.3. Modes de financement	5
<u>Chapitre 2 - INVESTISSEMENTS ET COOPERATION TECHNIQUE LIEE</u>	
2.1. Répartition géographique des interventions	6
2.2. Répartition sectorielle des interventions	8
2.3. Coopération technique liée	10
2.4. Exécution des projets	11
<u>Chapitre 3 - COOPERATION TECHNIQUE GENERALE</u>	
3.1. Programme de formation	12
3.1.1. Bourses d'étude et de stages	12
3.1.2. Bourses de formation par correspondance	12
3.1.3. Sessions de perfectionnement pour fonctionnaires	13
<u>TABLEAUX STATISTIQUES</u>	

Chapitre 1 - VUE D'ENSEMBLE

1.1. INTRODUCTION

La présente note d'information relative à la gestion de la coopération financière et technique en faveur des Pays, Territoires et Départements d'outre-mer couvre la première année d'une nouvelle période quinquennale d'association de ces pays à la Communauté. Cette association a été renouvelée par la Décision 70/549/CEE du Conseil du 29 septembre 1970 en application de l'article 136 du Traité de Rome. Elle a été mise en vigueur simultanément avec la deuxième Convention de Yaoundé, le 1er janvier 1971.

En ce qui concerne la gestion de la coopération financière et technique, les nouvelles dispositions applicables à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté reprennent essentiellement celles de la deuxième Convention de Yaoundé ; ces dispositions mettent, entre autres, l'accent sur la programmation rationnelle et cohérente de l'aide, ainsi que sur la coopération régionale. Elles portent, en outre, sur les mesures à prendre en vue d'une diversification plus poussée de la structure économique des pays en question, notamment en favorisant leur développement agricole, leur industrialisation et, dans la mesure du possible, leur développement touristique.

Enfin, conformément aux dispositions de la nouvelle Décision du Conseil, le montant de l'aide communautaire dont peuvent bénéficier les PTOM pour la durée de la nouvelle période d'association s'élève à un total de 82 millions d'U.C., dont 72 millions d'U.C. sur les ressources du FED et 10 millions d'U.C. sur les ressources de la BEI.

La présente note fait suite aux informations établies annuellement à partir de 1967. Elle ne comprend pas les données relatives aux crédits globaux réservés notamment aux études générales, bourses, stages, colloques et programmes d'information qui ne sont pas ventilées entre les

EAMA et les FIDOM ; ces informations sont reprises dans le rapport de la Commission au Conseil d'Association sur la gestion de la coopération financière et technique en 1971, établi en application de l'article 29 de la deuxième Convention de Yaoundé.

Quant à l'entretien et l'efficacité des projets terminés, ils sont couverts par le rapport annuel de la Commission sur les conditions d'utilisation des aides ("rapport art. 21") et ne figurent donc pas dans cette note d'information.

1.2. NOUVEAUX ENGAGEMENTS ET SITUATION GLOBALE DES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DES PTDOM

1.2.1. Avant d'analyser plus en détail les interventions engagées au cours de l'année 1971, première année de la nouvelle période d'association, il paraît opportun de rappeler préalablement la répartition et les modes de financement de l'aide communautaire réservés aux PTDOM, contenus dans la Décision du Conseil du 29 septembre 1970. Ils peuvent être résumés comme suit :

(en millions d'U.C.)

	TDOM français	POM néerland.	Total
- Aides non remboursables	30	32	62
- Aides remboursables	6	4	10
Total FED	36	36	72
- Prêts sur ressources propres de la BEI	5	5	10
Total Communauté	41	41	82

On peut noter que, si le volume total de l'aide est en augmentation par rapport à celle accordée au cours de la période d'association précédente (+ 17%), l'accroissement de la part des prêts à des conditions spéciales du FED et des prêts sur ressources propres de la BEI est plus élevé; leurs parts relatives sont passées respectivement de 14,3 % à 24,4 % du volume total.

1.2.2. Les crédits nouveaux engagés en 1971 se sont élevés au total à un montant de 12,4 M U.C. dont 0,7 M U.C. imputés sur les reliquats du 2ème FED et 1,2 M U.C. sur ceux du 1er FED. Ces montants portent le total cumulé net des engagements du 1er, 2ème et 3ème FED en faveur des PTDOM à 136,6 millions d'U.C.

A ces montants s'ajoutent les dépenses afférentes aux 110 bourses de formation attribuées au cours de l'année 1970/71 à des ressortissants des PRDOM (cf. tableaux 5 et 6).

*

* *

La Banque Européenne d'Investissement n'a pas accordé de prêt sur ses ressources propres au cours de l'année sous revue.

*

* *

1.2.3. La mise en oeuvre du 3ème FED a été poursuivie activement en 1971, d'une part, par des missions sur place des services du FED destinées à mettre au point des projets spécifiques ainsi que par l'envoi ou leur maintien sur place d'experts chargés de préparer les projets à introduire au 3ème FED ou d'élaborer des dossiers d'appel d'offres et, d'autre part, par le financement d'études de préinvestissement ou d'avant-projet. Les missions préparatoires par les services du FED ont eu lieu aussi bien aux Antilles néerlandaises et au Surinam qu'à la Réunion, la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe et les Comores.

Au total, la coopération technique préparatoire a constitué 11,5% des engagements en 1971. Elle laisse prévoir, pour les années à venir, une prépondérance de projets d'infrastructure et de développement agricole dans les interventions du FED.

1.3. MODES DE FINANCEMENT

Les projets décidés en 1971 (1), pour un total de 10 millions d'U.C., l'ont été essentiellement sous forme d'aides non remboursables (93,4% du total). Un seul prêt à des conditions spéciales a été accordé ; il s'agit d'un montant de 673.000 U.C. imputé sur le 2ème FED et destiné au financement complémentaire d'une tranche de l'aménagement hydro-agricole du Bras de la Plaine à la Réunion. (cf. chapitre 2.2.). Les conditions de ce prêt sont les suivantes : durée 30 ans dont 10 ans de franchise et un taux d'intérêt de 1%.

Ce prêt porte le montant total des prêts accordés aux PTDOM au titre du 2ème FED à 3,53 M U.C., soit 88% du montant initialement prévu.

(1) Engagements sur reliquats 1er FED (1,2 million d'U.C.) non compris.

Chapitre 2 - INVESTISSEMENTS ET COOPERATION TECHNIQUE LIEE

2.1. REPARTITION GEOGRAPHIQUE

- 2.1.1. Les engagements du FED en 1971 ont concerné principalement des projets en faveur du Surinam et des Antilles néerlandaises pour un total de 8,9 millions d'U.C.,(1) soit 89 % des crédits accordés.

Outre trois projets d'investissement concernant la construction de l'aérogare et d'une école primaire à Bonaire et celle de l'Institut d'enseignement technique semi-universitaire à Paramaribo au Surinam (cf. chapitre 2.2.), l'action communautaire a également porté sur des interventions de coopération technique consistant dans la prolongation du contrat d'un expert et l'envoi d'un nouvel expert au Bureau du Plan aux Antilles néerlandaises, ainsi que dans l'envoi de deux agents techniques pour la préparation et la surveillance des travaux de deux projets engagés sur le 2ème FED (routes Curaçao et Port de Willemstad).

Les études financées concernent l'avant-projet de l'école technique d'Aruba et l'exécution d'un barrage de retenue à Stondansie au Surinam.

- 2.1.2. En ce qui concerne les TOM et DOM, la Commission a instruit avec la Banque et a octroyé, sur reliquats du 2ème FED, un prêt à des conditions spéciales à la Réunion. Ce prêt concerne un financement complémentaire de la 2ème tranche de l'aménagement hydro-agricole du Bras de la Plaine et constitue le 3ème financement communautaire en faveur de ce projet (cf. chapitre 2.2.3.).

(1) non compris un financement de 1,2 M U.C. sur les reliquats du 1er FED.

L'aide communautaire a, en outre, financé un certain nombre d'actions de coopération technique préparatoire portant principalement sur des études concernant des investissements dans le domaine de l'infrastructure des transports (extension du port de Pointe-à-Pitre à Guadeloupe et construction de ponts et digues d'accès pour permettre le franchissement de la rivière Cayenne en Guyane).

2.2. REPARTITION SECTORIELLE DES INTERVENTIONS

2.2.1. Les crédits engagés en 1971 ont été affectés pour plus de 60% à l'enseignement (non compris les crédits réservés aux bourses, colloques et stages), notamment en raison du financement d'un Institut d'enseignement technique semi-universitaire de Paramaribo qui a absorbé plus de la moitié des engagements. La création de cet institut s'insère dans la politique du Gouvernement en matière d'enseignement universitaire visant à la création d'une université Surinamaïse qui dispensera principalement une formation semi-universitaire destinée à satisfaire le besoin urgent d'experts, de cadres supérieurs et surtout de cadres moyens qui se fait sentir aussi bien dans le secteur public que privé.

Les autres interventions dans ce secteur ont porté sur la création d'une école primaire à Bonaire, ainsi que sur une étude d'avant-projet pour une école technique à Aruba.

2.2.2. La deuxième place est occupée par le secteur de l'infrastructure des transports (28% du total) comprenant des études routières et portuaires ainsi que la construction d'une aérogare. A ce sujet, il faut remarquer que de nombreux projets dans ce secteur ont pour objet principal ou secondaire le développement du tourisme. Ceci est le cas, en particulier, pour la construction de l'aérogare de Bonaire, une île pour laquelle le développement touristique constitue la seule activité économique qui ait un avenir assuré et qui puisse contribuer à l'augmentation du niveau de vie des habitants. L'aide bilatérale néerlandaise a également participé à l'amélioration de l'aéroport par le prolongement de la piste.

2.2.3. Les interventions dans le secteur de la production ont constitué 11% des nouveaux crédits. Elles ont porté sur deux actions, l'une étant l'aménagement hydro-agricole du Bras de la Plaine à la Réunion l'autre une étude d'exécution concernant la construction d'un barrage de retenue à Stondansie au Surinam en vue de l'accroissement

des surfaces déjà cultivées en riz dans la région côtière et de l'introduction d'une nouvelle variété de riz pouvant donner lieu à deux récoltes par an. L'intervention décidée en 1971 en vue de l'aménagement du Bras de la Plaine à la Réunion constitue un financement complémentaire à la 2ème tranche de ce projet. Celui-ci vise, par l'irrigation d'une surface de plus de 6.000 ha, d'une part à augmenter et à améliorer la production de canne à sucre existante, d'autre part à fournir les bases d'une diversification des cultures (cultures maraichères et fourragères).

Les nouvelles cultures vivrières, en particulier, doivent permettre la substitution d'une partie des importations alimentaires qui constituent plus de 60% des importations de la Réunion.

Le projet a également pour objet l'alimentation en eau de + 40.000 habitants ainsi que l'approvisionnement en eau d'une usine sucrière déjà existante. Dans le cadre de ce projet important dont le coût total s'élève à 18 M U.C., la construction d'une centrale hydro-électrique est également prévue. La contribution totale de l'aide communautaire à ce projet s'élève à plus de 9 millions U.C.

- 2.2.4. Sous "Divers", enfin, sont comprises certaines actions de coopération technique, telles que l'envoi d'experts pour la préparation et la surveillance des travaux de différents projets, ainsi que la prolongation d'une mission d'assistance technique de portée plus générale (cf. chapitre 2.1.1.).

2.3. COOPERATION TECHNIQUE LIEE (cf. tableau n° 4)

Les actions de coopérations technique liée (y compris les actions incluses dans les projets) ont constitué, en 1971, 14,3% du total des crédits engagés. Ce pourcentage est nettement plus élevé que la moyenne enregistrée au cours des années précédentes (2,5% du total des crédits réservés aux investissements depuis 1964) et s'explique par le fait que de nombreux projets susceptibles d'être financés sur le 3ème FED se trouvent encore au stade de la préparation ; aussi la majeure partie de la coopération technique liée a-t-elle porté sur la préparation des investissements.

2.4. EXECUTION DES PROJETS

- 2.4.1. Les résultats de l'exercice 1971 confirment l'accélération constatée en 1969 et 1970 dans l'exécution des projets en cours.

En effet, le montant cumulé des marchés, contrats et devis à la fin de l'année 1971 a atteint 40,9 millions d'U.C. soit 59% des crédits engagés (contre ± 50% en 1970 et 30% en 1969).

Cette accélération dans l'exécution des projets trouve une expression corrélative dans l'accroissement du volume des paiements qui, à la fin de l'année 1971 a atteint 28 millions d'U.C.

Les dépenses constituent ainsi à la fin de l'année 1971, environ 46% des engagements contre 30% en 1970 et 13,3% en 1969.

- 2.4.2. Le Cahier général des charges des marchés publics de travaux et de fournitures financés par le Fonds Européen de Développement qui, en fonction de la décision du Conseil d'Association du 30 novembre 1971, sera applicable dans les EAMA, est également destiné à s'appliquer dans les PTOM. Prévus par le protocole n° VI annexé à la décision du Conseil relative à l'Association des PTOM en date du 29 septembre 1970, la mise en vigueur du Cahier Général des Charges sera prochainement décidée par le Conseil.

Comme pour les EAMA, ce document constitue une étape particulièrement importante de l'amélioration des conditions de concurrence pour l'exécution des projets financés par le F.E.D.

Chapitre 3 - COOPERATION TECHNIQUE GENERALE

3.1. PROGRAMMES DE FORMATION

Les interventions dans ce domaine se limitent à l'attribution de bourses de formation à temps complet et de bourses de formation par correspondance.

3.1.1. Bourses d'études et de stages

Au cours de l'année académique 1970/71, 110 bourses d'études ou de stages ont été octroyées à des ressortissants des PTDOM, contre une moyenne de 118 entre 1964/65 et 1968/69.

Le nombre de boursiers provenant des Antilles néerlandaises et du Surinam est passé de 99, l'an passé, à 102 (voir tableau n° 5).

La répartition par secteur de formation (voir tableau n° 6) est la suivante :

Economie	21	soit	19,1%
Agriculture	20	soit	18,2%
Technique	61	soit	58,2%
Professions féminines	5	soit	4,5% .

La répartition par pays d'affectation laisse apparaître que sur 110 boursiers, 102 demeurent affectés aux Pays-Bas.

3.1.2. Bourses de formation par correspondance

On compte 58 bénéficiaires de ces bourses, répartis comme suit :

<u>Pays d'origine</u> :	Comores	:	2
	Nouvelle Calédonie	:	6
	Polynésie française	:	4
	St Pierre et Miquelon	:	11
	Surinam	:	35
	Total :		<u>58</u>
			=====

<u>Secteurs de formation :</u>	Economie	: 5
	Agriculture:	2
	Technique	: 51
		<hr/>
	Total :	58
		<hr/>

3.1.3. Formation de fonctionnaires : sessions de perfectionnement

Etant donné qu'aucune candidature a été présentée pour les sessions de perfectionnement destinées à la formation des fonctionnaires ressortissant des PTDOM, aucune de ces sessions a eu lieu en 1971.

ENGAGEMENT ET EXECUTION DES PROJETS DANS LES PTDOM-DOMSituation au 31.12.1971

(en 000 U.C.)

NATURE DES INTERVENTIONS	2e FED			
	Engagements		Marchés et Contrats	Paiements
	Dons	Prêts spéciaux		
- Projet d'investissement économique et social	53.836	3.529	37.953	27.996
- Coopération technique liée aux investissements	909	-	902	754
- Contrôle technique	1.643	-	1.643	1.643
- Frais administratifs et financiers	42	-	42	115
TOTAL 2e FED	56.430	3.529	40.540	30.508
	3e FED			
- Projets d'investissements économi- ques et social	8.181	-	-	-
- Coopération technique liée aux investissements	1.084	-	406	82
TOTAL 3e FED	9.265	-	406	82

CREDITS ENGAGES EN FAVEUR DES PTOM
SUR LE 2e FED ET SUR LES RESSOURCES DE LA BEI

Répartition sectorielle

SECTEUR D'INTERVENTION	du 1.1. au 31.12.1971			Total jusqu'au 31.12.1971		
	3e FED	BEI		2e et 3e FED	BEI	
	UC 000	UC 000	%	UC 000	UC 000	%
<u>INDUSTRIE</u>	-	-	-	12	2.025	3,0
- Manufacturière	-	-	-	12	-	-
- Minière	-	-	-	-	2.025	3,0
<u>PRODUCTION RURALE ET PECHE</u>	1.097	-	11,0	7.071	-	10,3
- Agriculture						
. plantations	-	-	-	4.625	-	6,7
. aménagements ruraux	1.097	-	11,0	2.413	-	3,5
- Général et autres	-	-	-	33	-	0,1
<u>TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</u>	2.755	-	27,7	38.592	-	56,1
- Routes et ponts	221	-	2,3	17.434	-	25,3
- Ports	320	-	3,2	18.207	-	26,4
- Aérodomes	2.214	-	22,2	2.951	-	4,4
<u>HYDRAULIQUE, EDILITE, HABITAT</u>	-	-	-	6.667	-	9,7
- Adductions d'eau urbaines	-	-	-	2.997	-	4,3
- Edilité et Assainissements	-	-	-	3.670	-	5,4
<u>ENSEIGNEMENT ET FORMATION</u>	5.995	-	60,2	13.392	-	19,5
- Infrastructure d'enseigne- ment	5.995	-	60,2	13.392	-	19,5
- Bourses, colloques, stages	-	-	-	P.M.	-	-
<u>SANTE</u>	-	-	-	878	-	1,3
<u>DIVERS</u>	105	-	1,1	178	-	0,1
TOTAL	9.952	-	100,0	66.790	2.025	100,0
	9.952			68.815		

CREDITS ENGAGES EN FAVEUR DES PTOM-DOM
SUR LE 2e FED ET LE 3e FED AINSI QUE SUR LES RESSOURCES DE LA BEI

Répartition géographique

en 000 U.C.

PAYS, TERRITOIRE OU DEPARTEMENT	Total jusqu'au 31.12.1971		Total du 1.1.1971 au 31.12.1971	
	2e FED	BEI	3e FED	BEI
Antilles Néerlandaises	16.364	-	2.732	-
Surinam	13.531	-	6.163	-
Total POM néerlandais	29.895	-	8.895	-
Comores	2.561	-	-	-
Territoire Français des Afars et Issas	1.922	-	-	-
Guadeloupe	2.719	-	300	-
Guyane	2.847	-	70	-
Martinique	3.700	-	-	-
Nouvelle Céldonie	4.027	2.025	-	-
Polynésie	818	-	-	-
Réunion	8.775	-	-	-
St Pierre et Miquelon	466	-	-	-
Wallis et Futuna	607	-	-	-
Total PTOM-DOM français	28.442	2.025	370	-
	30.467		9.265	
Total PTDOM	58.337	2.025		
	60.362			

TABLEAU N° 4OPERATION D'ETUDES ET D'ASSISTANCE TECHNIQUELIEE AUX INVESTISSEMENTS3eme FED

Secteurs d'interventions	Projets séparés d'A.T.	A.T. comprise dans les projets	Total année 1971	
	U.C. (000)	U.C. (000)	U.C.(000)	%
Industrie	-	-	-	-
Production rurale	424	-	424	29,0
Transports et Communi- cations	535	74	609	41,7
Hydraulique, édilité et habitat	-	-	-	-
Santé	-	-	-	-
Enseignement	28	295	323	22,1
Divers	105	-	105	7,2
Total	1.092	369	1.461	100,0

TABLEAU N° 5

REPARTITION DES BOURSIERS RESSORTISSANTS DES PTDOM 1970/1971
PAR PAYS D'ORIGINE ET D'AFFECTION

Pays d'origine	Pays d'affecta- tion	Belgique	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Cameroun	TOTAL
Antilles Néerlandaises		-	-	-	-	47	-	47
Comores		-	-	1	-	-	-	1
Nouvelle Calédonie		-	-	-	1	-	-	1
Polynésie Française		-	-	2	-	-	-	2
St Pierre et Miquelon		-	-	3	-	-	-	3
Surinam		-	-	-	-	55	-	55
territoire français des Afars et des Issas		-	1	-	-	-	-	1
Total (affectation)		-	1	6	1	102	-	110

TABLEAU N° 6

REPARTITION DES BOURSIERS RESSORTISSANTS DES PTDOM 1970/71
PAR PAYS D'ORIGINE ET SECTEUR DE FORMATION

Pays d'origine	Secteurs de formation				TOTAL
	Economie	Agricult.	Technique	Prof. fém.	
Antilles Néerlandaises	6	3	36	2	47
Comores	1	-	-	-	1
Nouvelle Calédonie	-	-	1	-	1
Polynésie Française	1	-	1	-	2
St Pierre et Miquelon	-	-	2	1	3
Surinam	13	17	23	2	55
Territoire français des Afars et des Issas	-	-	1	-	1
Total (secteurs de forma- tion)	21	20	64	5	110
Pourcentage	19,1	18,2	58,2	4,5	100,0